



**Abortion Rights
Coalition of Canada**

La voix du choix

Le seul groupe de défense politique pro-choix national du Canada

C.P. 2663, succ. Main, Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Le 25 octobre 2023

Objet : Programme Emplois d'été Canada

Mesdames et Messieurs les membres du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes,

Je suis la directrice générale de la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC) et je vous écris pour exprimer mon soutien aux critères actuels d'admissibilité au programme Emplois d'été Canada (EEC) et pour vous demander de ne pas les modifier de manière à accorder l'admissibilité aux groupes qui ont comme mission principale de s'opposer aux droits de la personne ou de manière à permettre aux demandeurs d'utiliser les fonds d'EEC pour faire preuve de discriminer ou porter atteinte aux droits de la personne.

Dans le présent mémoire, je présente un historique et un contexte de ces aspects des critères d'admissibilité et des raisons pour lesquelles ils devraient être maintenus.

C'est notre groupe, la CDAC, qui a pour la première fois attiré l'attention, en avril 2017, sur la question dans un communiqué de presse [EN ANGLAIS] qui a révélé que plusieurs groupes extrémistes antiavortement avaient reçu près de 350 000 \$ de financement d'EEC entre 2010 et 2017 (de nombreux autres groupes antiavortement reçoivent également des fonds).

Deux jours plus tard, un rapport d'iPolitics [EN ANGLAIS] produit par Amanda Connolly a révélé que la députée libérale Iqra Khalid avait accordé en 2016 plus de 50 000 \$ de financement fédéral à des emplois d'été au Canadian Centre for Bio-Ethical Reform, un groupe connu pour son opposition fanatique aux droits à l'avortement. Sa principale activité, financée par EEC, consiste à afficher et à distribuer, sur de grands panneaux publicitaires et dans des prospectus livrés sans consentement à domicile dans des dizaines de villes canadiennes, des images très choquantes et explicites de ce que l'organisation présente comme des fœtus avortés.

Le gouvernement libéral a réagi rapidement en promettant que les groupes antiavortement ne seraient plus admissibles au financement. En décembre 2017, le programme EEC a été modifié pour exiger que les groupes signent une attestation selon laquelle leur « mandat principal » (activité)

n'était pas de s'opposer aux droits de la personne et qu'ils « respecteraient » ces droits (c'est-à-dire qu'ils ne travailleraient pas à s'y opposer) avec les fonds qu'ils reçoivent.

Les groupes religieux étaient admissibles au programme s'ils signaient cette attestation, mais ils ont soulevé des craintes quant à l'obligation d'« attester » de leur appui aux droits à l'avortement. Ces craintes n'étaient pas fondées; elles découlaient plutôt de la confusion quant à la signification des termes litigieux [EN ANGLAIS] « mandat de base » et « respect » des droits. J'ai moi-même soulevé des inquiétudes dans les médias [EN ANGLAIS], exhortant le gouvernement à émettre une clarification pour « dissiper la confusion » et « atténuer les effets de poursuites éventuelles ».

Après de vastes consultations avec des groupes religieux et des groupes de défense des droits de la personne, le gouvernement libéral a modifié le programme EEC en décembre 2018. Fondamentalement, le libellé concernant la discrimination et les droits a été retiré de l'attestation pour être ajouté aux critères d'admissibilité, et des termes litigieux tels que « mandat de base » et « respect » ont été supprimés. Le libellé des critères d'admissibilité, sous **Projets et activités non admissibles**, est le suivant :

- les projets et activités qui :
 - restreignent l'accès aux programmes, aux services ou à l'emploi, ou autrement discriminent, contrairement aux lois en vigueur, sur la base des motifs de distinction illicite, y compris le sexe, les caractéristiques génétiques, la religion, la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, l'incapacité mentale ou physique, l'orientation sexuelle, ou l'identité de genre ou expression;
 - prônent l'intolérance, la discrimination et/ou les préjugés;
 - travaillent activement à porter atteinte ou restreindre l'accès aux femmes aux services de santé sexuelle et reproductive.

Je crois comprendre que le changement mis en place en décembre 2018 **a toujours le même effet de base que l'attestation originale**. Les demandes des groupes anti-choix et d'autres qui ont comme mission principale de s'opposer aux droits de la personne sont rejetées du revers de la main, tandis que les églises et les organisations religieuses demeurent admissibles tant qu'elles n'utilisent pas les fonds d'EEC pour pratiquer la discrimination, mais elles peuvent quand même refuser d'embaucher des jeunes 2SLGBTQ+ ou dépenser les fonds de manière discriminatoire ou préjudiciable aux droits. D'ailleurs, ces droits incluent non seulement les droits en matière de reproduction, mais aussi les droits des membres 2SLGBTQ+, l'égalité raciale, le droit à l'aide médicale à mourir, et tout autre droit fondamental protégé par notre Charte et nos codes des droits de la personne.

Le financement de groupes qui ont pour **mission principale** de s'opposer aux droits de la personne porterait atteinte à l'obligation du gouvernement d'assurer l'égalité. Quel que soit l'emploi soutenu grâce à EEC – même s'il s'agit de tondre la pelouse – l'emploi soutient le mandat et les activités néfastes du groupe en question. Le gouvernement a eu raison de refuser à ces groupes l'admissibilité au financement d'EEC et devrait continuer à le faire.

La modification des critères d'admissibilité a très bien fonctionné pour autant que nous le

sachions. Le financement d'EEC aux groupes antiavortement et aux autres groupes opposés aux droits de la personne a pratiquement cessé depuis 2017. En 2021, le groupe Priests for Life Canada a reçu par erreur un financement d'EEC de 3 362 \$ dans la circonscription d'Essex en Ontario. Le financement a cependant été refusé lorsque le groupe a présenté de nouveau une demande cette année. Comme je l'ai dit dans une lettre de mai 2023 à Marci Ien, ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse :

[TRADUCTION]

« Bien que Priests for Life Canada ait le statut d'organisme de bienfaisance dans la catégorie « Promotion de la religion », il n'est pas seulement un groupe religieux : il s'agit d'un groupe anti-choix qui a comme mission *principale* de s'opposer à l'avortement, à l'aide médicale à mourir, aux droits des membres 2SLGBTQI+ et à d'autres droits de la personne, comme le montre son site Web. [...] La question n'est pas de savoir s'ils manifestent littéralement devant les cliniques d'avortement. L'essentiel est qu'il utilisera l'argent pour faire avancer sa vision et ses programmes, dont la plupart visent à créer des groupes, à les équiper et à les mobiliser pour s'opposer à l'avortement, à l'assistance médicale à mourir, aux droits des membres 2SLGBTQI+ et à d'autres droits de la personne. Cela contrevient directement aux critères du programme Emplois d'été Canada ».

Pour conclure, je vous demande de maintenir les critères d'admissibilité actuels au programme Emplois d'été du Canada, car ils ont pour effet positif d'exclure les demandeurs dont les activités et le mandat principaux consistent à s'opposer aux droits de la personne, en plus de tout groupe qui utiliserait directement les fonds d'EEC pour pratiquer la discrimination ou pour bafouer les droits de la personne.

Merci beaucoup.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Comité, mes salutations distinguées.



Joyce Arthur (elle)
Directrice générale
joyce@arcc-cdac.ca
Cellulaire : 604-351-0867